

Groupe DURAN - Etats financiers consolidés au 31 Décembre 2010

Siège social : 35, rue Gabriel Péri

92130 Issy-les-Moulineaux

Etat de situation financière

ACTIF (en milliers d'euros sauf indication contraire)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations corporelles	6	6 102	5 901
Immobilisations incorporelles	7	689	5 309
Immobilisations financières		213	382
		7 004	11 592
ACTIFS COURANTS			
Stocks	10	56	119
Clients & autres débiteurs	9	14 243	15 291
Trésorerie & équivalents de trésorerie	11	8	44
		14 307	15 454
TOTAL ACTIF		21 312	27 045

PASSIF (en milliers d'euros sauf indication contraire)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAL ET RESERVES REVENANT AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE			
Capital émis	12	13 848	13 848
Primes d'émission		0	21 215
Actions propres		0	0
Emprunt obligataire - part Capitaux propres		0	0
Résultat de la période - part du groupe		-7 300	-5 545
Réserves consolidées		-35 028	-50 678
		-28 480	-21 159
INTERETS MINORITAIRES		-5	-4
TOTAL CAPITAUX PROPRES		-28 485	-21 164
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts & dettes financières auprès des établissements de crédit	14	1 414	1 530
Emprunts & dettes financières diverses	14	206	249
Emprunt obligataire - part dette	14	2 337	2 264
Fournisseurs & autres crédi teurs		3 125	3 817
Provisions	18	315	199
		7 397	8 060
PASSIFS COURANTS			
Emprunts & dettes financières auprès des établissements de crédit	14	2 552	3 549
Emprunts & dettes financières diverses	14	12 196	9 385
Fournisseurs & autres crédi teurs	14	27 394	26 672
Provisions	18	259	543
		42 400	40 149
PASSIFS DIRECTEMENT LIES AUX ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE			
		0	0
TOTAL PASSIF		49 797	48 209
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIF		21 312	27 045

Etat du résultat global

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en milliers d'euros sauf indication contraire)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires		23 060	18 914
Autres produits de l'activité		1 716	942
Achats consommés		-882	-905
Charges de personnel		-10 385	-8 773
Charges externes		-9 464	-10 577
Impôts & taxes		-996	-1 092
Dotation aux amortissements		-3 124	-3 408
Dotation aux provisions		-5 959	-109
Dépréciation du goodwill		0	0
Autres Produits opérationnels		121	101
Autres charges opérationnels	19	-791	-175
RESULTAT OPERATIONNEL		-6 704	-5 082
Produits de trésorerie & d'équivalents de trésorerie		207	41
Coût de l'endettement financier brut		-760	-592
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	20	-553	-551
Autres produits & charges financiers		-43	88
Charge d'impôt	22	0	0
RESULTAT NET AVANT RESULTAT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION		-7 301	-5 545
RESULTAT NET DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION			0
RESULTAT DE L'EXERCICE		-7 301	-5 545

<i>résultat groupe</i>	<i>-7 301</i>	<i>-5 545</i>
<i>intérêts minoritaires</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (en milliers d'euros sauf indication contraire)	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Ecart de change résultant des activités à l'étranger		0	0
Pertes nettes sur instruments de couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger		0	0
Réévaluation des immobilisations corporelles		0	0
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie		0	0
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie transférée en résultat		0	0
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		0	0
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente transférée en résultat		0	0
Profits (pertes) actuariels des régimes à prestations définies		0	0
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global		0	0
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL POUR LA PERIODE, NETS D'IMPOT		0	0
RESULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PERIODE		-7 301	-5 545

Tableau consolidé des flux de trésorerie

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros sauf indication contraire)	31/12/2010 (12 mois)	31/12/2009 (12 mois)
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	-7 301	-5 545
+/- dotations nettes & provisions (hors celles s/actifs circulants)	8 970	3 506
+/- autres produits & charges calculées	-16	-20
+/- plus/moins-values de cession	554	132
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement net	2 208	-1 926
+ coût de l'endettement financier net	553	551
+/- charge d'impôt	0	0
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net	2 761	-1 375
- Impôt versé	0	0
+/- variation du BFR de l'activité	- 955	710
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	1 806	- 665
- Décaissements liés aux acq° d'immo. Inc & corporelles	-1 665	-1 397
+ Encaissements liés aux cessions d'immo inc & corp.	302	36
- Décaissements liés aux acq° d'immo. Financières	-3	-3
+ Encaissements liés aux cessions d'immo financières	0	14
+ Subventions d'investissements reçues	- 31	0
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
FLUX NET DE TRESO. LIE AUX OPERAT° d'INVESTISSEMENT	-1 397	-1 349
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'aug. Kal	0	189
+ Encaissements liés aux nouveaux Emprunts	128	71
+ Encaissements liés aux apports en C/C	2 755	2 882
+ Encaissements liés aux leasings	0	99
+ Remboursements de leasing, emprunts et autres	-1 573	-1 503
- Intérêts financiers nets versés	-553	- 592
- Intérêts financiers nets reçu	-21	41
+/- Autres flux liés aux opérations de financement		
FLUX NET DE TRESO. LIE AUX OPERAT° de FINANCEMENT	737	1 186
VARIATION DE LA TRESORERIE	1 146	- 828

Variation de la trésorerie globale	31/12/2010 (12 mois)	31/12/2009 (12 mois)	Variation (12 mois)
Disponibilités	8	44	-36
Concours bancaires courants	-1 098	-2 208	1 110
Concours bancaires non courants	-141	-202	61
Autres (impact actualisation de la dette en IFRS)	-21	-32	11
TOTAL TRESORERIE	-1 252	-2 398	1 146

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Part CP des obligations	Actions propres	Résultat de l'exercice	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Au 31 décembre 2008	4 296	21 082	-46 191	1 710	-2	-10 357	-4	-29 466
Affectation du résultat			-10 357			10 357		0
Augmentation de capital	13 848							13 848
Reclassement			1546	-1546				0
Conversion obligations								0
Réduction de capital	-4 327		4 327					0
Variations de périmètre								0
Résultat de l'exercice								0
Part du groupe						-5 545	0	-5 545
Part des minoritaires								0
Obligations remboursables en actions	31	133		-164				0
Emprunt obligataire convertible								0
Actions propres			-2		2			0
Autres variations			0					0
Au 31 décembre 2009	13 848	21 215	-50 678	0	0	-5 545	-4	-21 164
Affectation du résultat			-5 545			5 545		0
Augmentation de capital								0
Reclassement (*)		-21215	21215					0
Conversion obligations								0
Réduction de capital								0
Variations de périmètre								0
Résultat de l'exercice								0
Part du groupe						-7 301	0	-7 301
Part des minoritaires								0
Obligations remboursables en actions								0
Emprunt obligataire convertible								0
Actions propres			0		0			0
Autres variations			-21					-21
Au 31 décembre 2010	13 848	0	-35 029	0	0	-7 301	-4	-28 486

En 2009, les obligations convertibles en actions sont devenues des obligations simples. De ce fait, la part des obligations convertibles a été reclassée en « réserves consolidées ».

(*) Lors de l'AG du 12 mai 2010, statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2009, la société a décidé d'imputer sur le compte report à nouveau, la totalité de la prime d'émission pour un montant total de 21 215 K€

1.1 Informations Générales

La société DURAN SA et ses filiales ("le Groupe") est active dans les domaines de la haute technologie audiovisuelle appliquée à l'étalonnage et aux effets spéciaux numériques, à l'animation 3D, au montage image et son, pour la télévision et le cinéma.

DURAN SA, société mère, est enregistrée et domiciliée en France, 35 rue Gabriel Péri, à Issy-les-Moulineaux.

DURAN SA est cotée sur Euronext Paris de NYSE Euronext.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa séance du 28 juillet 2011 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

1.2 Faits marquants de l'exercice et éléments affectant la continuité d'exploitation

1.2.1. Vérification des Taxes Professionnelles de 2007 à 2010 sur DURAN :

La société DURAN a fait l'objet en date du 5 mai 2010 d'une vérification des bases de sa taxe professionnelle de 2007 à 2010.

Suite à ce contrôle, Duran a comptabilisé en charge exceptionnelle un redressement de 1 360,5 K€ qui a faite suite à une demande de dégrèvement d'un montant de 1 249,3 k€ soit une perte nette pour DURAN de 0.1 k€.

1.2.2. Suivi des contrats signés en 2009 :

1° En 2010 le groupe DURAN est marqué principalement par la poursuite de la fabrication d'un long-métrage débuté en septembre 2009. En fin de 1er semestre 2010, la production a souhaité modifier le format d'exploitation vers la 3D-relief. Cette décision implique un décalage de la période de fabrication qui s'étalera jusqu'en 2012. Le chiffre d'affaires au titre de ce contrat de prestations de service est comptabilisé en fonction du taux d'avancement du projet. Celui-ci s'élève à 31.3% au 31 Décembre 2010 et a été calculé sur la base des coûts réels engagés de septembre 2009 à juin Décembre 2010 par rapport aux coûts budgétés.

Sur le premier semestre 2010 le montant des droits de co-production est passé de 4,5M€ à 6M€.

Pause sur un planning qui court jusqu'en juin 2012, pour clarifier plusieurs points entre les parties :

- existence d'un différend entre les deux coproducteurs sur le contrat de prestation : des surcoûts de fabrication sont apparus en raison des exigences du client, mais ce dernier refuse pour le moment de financer ces surcoûts ;
- une procédure de référé a opposé les parties et le client a été débouté de toutes ses demandes par ordonnance du 27 mai 2011.

Cet événement survenu en mai 2011, la société DURAN a modifié son objectif et par mesure de prudence a souhaité comptabiliser dans ses comptes l'impact de cet arrêt de ce projet :

- Dépréciation de son droit de Co-production pour 5 999 k€
- Le client ne contestant pas le chiffre d'affaires qui lui a déjà été facturé au 31/12/2010 d'un montant de 5 672 k€.

Dans la mesure où le principe de continuité d'exploitation n'est plus retenu sur le projet, la méthode de l'avancement n'est plus applicable. Tous les actifs et passifs sur le projet doivent être reconnus à leur valeur de réalisation, et le chiffre d'affaire facturé ne fait plus l'objet de cut-off.

L'impact dans les comptes au 31 décembre 2010 est de - 328 k€ en exploitation.

2° Le contrat de participation sur la post-production d'un film long métrage signé en 2009 par le groupe DURAN a fait l'objet d'une cession en Octobre 2010.

La moins-value totale réalisée sur ces droits de co-production est de 235 K€.

3° Par décision en date du 10 septembre 2010, la Commission départementale des Chefs des Services Financiers a décidé d'accorder à la société Quinta Industries et ses filiales, dont la société LTC, un plan de redressement de leur passif fiscal et social. Par courrier en date du 23 décembre 2010 reçu le 27 décembre 2010, la Commission départementale des Chefs des Services Financiers a cependant indiqué qu'en regard à la survenance de nouvelles dettes fiscales et sociales, les plans octroyés avaient été dénoncés. Au 31 décembre 2010 toutes les dettes fiscales et sociales deviennent ainsi exigibles.

4° Compte tenu du retard dans le paiement du dividende 2010, la SARL FHB, prise en la personne de Maître Bourbouloux, en sa qualité de commissaire à l'exécution des plans de redressement de Duran et Duboi, a déposé deux requêtes devant le tribunal de Commerce de Nanterre en résolution des plans. Une première audience s'est tenue le 15 mars 2011.

Le plan de redressement par voie de continuation de la société Duboi a été exécuté, la totalité du dividende 2010 ayant été réglé aux créanciers du plan.

Ainsi, par jugement du 23 mars 2011, le Tribunal de commerce de Nanterre, constatant la bonne exécution du plan Duboi, a prononcé l'extinction de l'instance et son dessaisissement

Par jugement du 23 mars 2011, le Tribunal, constatant que seuls 245.814 euros sur un total de 945.844 euros avaient été payés sur le dividende du plan Duran et prenant acte de l'engagement de Quinta Industries, son actionnaire majoritaire, de garantir le paiement du dividende échu, a accepté de renvoyer l'affaire au 14 juin 2011.

Le solde de l'échéance du plan de continuation prévue normalement en décembre 2010, a finalement été payée en mai 2011.

Ainsi, par jugement du 17 juin 2011, le Tribunal de commerce de Nanterre, constatant le règlement de l'échéance du plan, a dit n'y avoir lieu à la résolution du plan de continuation

1.3 Continuité d'exploitation

La continuité d'exploitation de DURAN est assurée par le soutien de QUINTA Communications, via sa filiale QUINTA Industries.

Ce soutien n'a cependant pas été renouvelé de manière formalisée par l'actionnaire pour la période de 12 mois à compter de l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2010.

Cette situation entraîne une incertitude sur la capacité de la société à poursuivre son activité. En conséquence et en cas de non réalisation des hypothèses présentées, elle pourrait ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité.

Note 2 : RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

2.1 Base de préparation des états financiers

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. L'adoption des nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire (ci-dessous) à compter du 1^{er} Janvier 2010 par le groupe n'a pas eu d'incidence significative sur la situation financière ni sur la performance de Groupe :

- l'amendement à IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation - Eléments éligibles à la comptabilité de couverture » ;
- l'amendement à IFRS 2 « Transactions intra-groupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie » ;
- l'amendement IFRS 5 « actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » fournissant les modalités d'application de la norme en cas de projet de cession partielle d'intérêt dans une filiale entraînant la perte du contrôle exclusif.
- l'amendement à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal » ;
- l'IFRS 1 révisée - première adoption des IFRS
- l'IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » ;
- l'IAS 27 amendée « Etats financiers consolidés et individuels » ;
- l'IFRIC 12 « Concessions de services » ;
- l'IFRIC 15 « Contrats pour la construction de biens immobiliers » ;
- l'IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net à l'étranger » ;
- l'IFRIC 17 « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires » ;
- l'IFRIC 18 « Transferts d'actifs de la part de clients » ;
- les améliorations annuelles 2009 des IFRS.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne et n'étant pas d'application obligatoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

- l'IAS 24 révisée « Informations relatives aux parties liées » ;
- l'amendement à IAS 32 « Classement des droits de souscription émis » ;
- l'amendement IFRS 1 « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants » ;
- l'amendement IFRS 1 consécutif à l'interprétation IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres » ;
- l'amendement IFRS 7 consécutif à l'amendement « Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants » ;
- l'amendement IFRS 8 consécutif à la norme IAS 24 révisée ;
- l'IFRIC 14 « Actif de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum »

- l'IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec les instruments de capitaux propres ».

De même, le Groupe n'applique pas les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union Européenne et n'étant pas d'application obligatoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

- l'amendement IAS 1 « Présentation des états financiers » ;
- l'amendement IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » ;
- l'amendement IAS 31 « Participation dans des coentreprises » ;
- l'amendement IAS 32 « Présentation des instruments financiers » ;
- l'amendement IAS 39 « Comptabilisation et évaluation des instruments financiers » ;
- l'amendement IFRS 7 « Instruments financiers - informations à présenter en annexe ».

Le processus de détermination par Duran des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du groupe est en cours. Le groupe Duran estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

2.2 Méthodes de consolidation

(a) Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

(b) Transactions avec les intérêts minoritaires

Le Groupe a pour politique de traiter les transactions avec les intérêts minoritaires de la même manière que les transactions avec des tiers externes au Groupe. Les cessions au profit des intérêts minoritaires donnent lieu à dégagement de pertes et profits que le Groupe comptabilise au compte de résultat.

2.3 Information sectorielle

IFRS 8 "Secteurs Opérationnels" remplace la norme IAS 14 "Information sectorielle". Les secteurs opérationnels sont des composants du Groupe qui réalisent des activités et dont les résultats

opérationnels extraits du reporting interne sont revus par le Président Directeur Général du Groupe afin de prendre des décisions sur l'allocation des ressources et mesurer la performance de secteurs. Les secteurs opérationnels répondant aux critères de la nouvelle norme sont identiques à ceux présentés auparavant selon IAS 14. L'application d'IFRS 8 n'a donc pas entraîné de changement dans l'information sectorielle.

Le résultat sectoriel de référence est le résultat opérationnel, le groupe Duran est géré selon quatre secteurs opérationnels : TV, cinéma, Studio DD et autres.

Le Groupe n'a actuellement qu'un seul secteur géographique.

2.4 Conversion des opérations en devises

(a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui sont également la monnaie fonctionnelle de la société-mère et de ses filiales.

(b) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les profits de change découlant du dénouement de ces transactions et ceux découlant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre de la couverture d'un investissement net dans une entité étrangère.

2.5 Regroupement d'entreprise

Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition : les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition (« goodwill ») si l'écart est positif.

L'écart d'acquisition représente la différence positive constatée entre le coût d'acquisition des titres (y compris les éventuels compléments de prix qui sont enregistrés lorsqu'ils sont probables et que leur montant peut être mesuré de façon fiable) et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition inscrits au bilan ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation sur une base annuelle, ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie. Les principales activités du groupe DURAN sont regroupées au sein d'entités juridiques distinctes. De ce fait les groupes d'unités génératrices de trésorerie auxquels sont affectés les goodwills correspondent à des entités juridiques.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actualisée nette des flux de trésorerie

futurs avant impôt. Ces calculs s'appuient sur des business plans à 5 ans élaborés par la Direction Générale et le contrôle de gestion du Groupe. Au-delà les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance raisonnable. L'ensemble des flux est actualisé avec un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe Duran avant impôt. Les hypothèses utilisées pour ces calculs comportent, comme toute estimation, une part d'incertitude et sont donc susceptibles d'être ajustées au cours des périodes ultérieures.

Si la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie excède la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat.

2.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les actifs sont amortis selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité estimée comme suit :

Matériel	3 à 5 ans
Aménagements, installations	4 à 10 ans
Matériel, mobilier de bureau	4 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat.

2.7 Immobilisations incorporelles

(a) Goodwill - Écart d'acquisition

Cf. § 2.5 Regroupement d'entreprises.

(b) Marques et licences

Les marques du Groupe ne répondant pas aux critères d'identification posés par IAS 38, ne sont pas reconnues au bilan consolidé.

(c) Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition de licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur la durée d'utilité estimée des logiciels (entre un et quatre ans).

Les coûts associés au développement et au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Les coûts directement associés à la production de logiciels identifiables ayant un caractère unique qui sont contrôlés par le Groupe et généreront probablement des avantages économiques supérieurs à leur coût sur une période supérieure à une année sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles. Les coûts directement associés à la production comprennent les charges liées aux coûts salariaux des personnels ayant développé les logiciels et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Les coûts de développement de logiciels portés à l'actif sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (trois ans).

(d) Participations à des coproductions

Des participations à des coproductions de films destinées au cinéma et à la télévision sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Les amortissements commencent à la sortie des films et sont calculés sur la base des recettes qui représentent au mieux le rythme de consommation des avantages futurs générés par l'actif incorporel.

(e) Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts encourus sur les projets de développement (portant sur la conception et les tests de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsque les critères requis par l'IAS 38 sont réunis, à savoir :

- ⇒ la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente est établie ;
- ⇒ le Groupe a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et a l'intention et la capacité de l'utiliser ou de la vendre ;
- ⇒ l'immobilisation incorporelle générera probablement des avantages économiques futurs. Dans le cas d'immobilisation destinée à être utilisée en interne son utilité doit être reconnue ;
- ⇒ la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, est assurée ;
- ⇒ les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement sont évaluées de façon fiable.

Les autres dépenses de développement ne satisfaisant pas à ces critères sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues. Les coûts de développement comptabilisés en charges au cours d'une période ne sont pas comptabilisés en immobilisations incorporelles au cours des périodes ultérieures.

Les coûts de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire sur la durée d'utilité de l'actif. Conformément à IAS 36, les coûts de développement portés à l'actif et non encore amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles.

2.8 Dépréciation d'actifs non financiers (autres que les écarts d'acquisition)

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute. Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

2.9 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances, et disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère, dans les conditions prescrites par IAS 39, à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

(a) Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Cette catégorie comporte deux sous-catégories : les actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat lors de leur comptabilisation initiale. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme (actifs détenus à des fins de transaction) ou qu'il a été désigné comme tel par la direction (actifs évalués à la juste valeur par résultat), conformément à IAS 39.

Les instruments dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couvertures. Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transaction ou que leur réalisation est anticipée dans les douze mois suivant la clôture.

(b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

Les prêts sont évalués au coût amorti et sont comptabilisés au bilan au poste Actifs financiers.

Les créances sont comptabilisées au bilan au poste Clients et autres débiteurs (note 2.11).

(c) Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune catégorie.

Ils sont inclus au bilan dans les Actifs financiers non courants, sauf si la direction compte les vendre dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les achats et les ventes « normalisés » d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les placements sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée des frais de transaction pour tous les actifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et les coûts de transaction sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits à la perception de flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés et que le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur à chaque clôture. Les placements dans des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, ainsi que les instruments dérivés liés à ces instruments de capitaux propres non cotés et qui doivent être réglés par remise de tels instruments, sont évalués au coût. Les prêts et créances sont comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les pertes et profits découlant de variations de la juste valeur des actifs financiers inscrits à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat, y compris les produits d'intérêts et les dividendes, sont présentés au compte de résultat dans les Autres profits net de la période durant laquelle ils surviennent.

Les variations de la juste valeur des titres monétaires classés comme étant disponibles à la vente et des titres non monétaires classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisées en capitaux propres.

Lorsque des titres classés comme disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat dans les pertes et les profits sur titres de placement. Les intérêts sur les titres disponibles à la vente calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés au compte de résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés au compte de résultat lorsque le droit du Groupe à les recevoir est effectif.

Les justes valeurs des placements cotés sont basées sur le cours acheteur actuel. En l'absence d'un marché actif pour un actif financier (et pour les titres non cotés), le Groupe détermine la juste valeur en recourant à des techniques de valorisation. Parmi celles-ci, le Groupe se réfère à des transactions de gré à gré, à d'autres instruments présentant des caractéristiques similaires, à l'analyse des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'à des modèles de détermination du prix d'options, et ce en utilisant autant de données de marché que possible et en s'appuyant aussi peu que possible sur des paramètres internes propres à l'entreprise évaluatrice.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. S'agissant d'instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, toute diminution importante ou durable de la juste valeur du titre en deçà de son coût est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation de ce titre. S'il existe un indicateur de dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente, le cumul de la perte - mesuré comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte de valeur sur cet actif financier déjà comptabilisée en résultat - est transféré des capitaux propres et comptabilisé au compte de résultat. Les pertes de valeur sur instruments de capitaux propres comptabilisées en résultat ne sont pas reprises par le biais du compte de résultat. La Note 2.11 fournit des informations sur les tests de dépréciation des créances clients.

2.10 Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du premier entré - premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

2.11 Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations. Les créances clients sont dépréciées lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

2.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit.

2.13 Actifs (ou groupes d'actifs) non courants détenus en vue de la vente

Un actif (ou groupe d'actifs) non courant(s) est classé comme détenu en vue de la vente et évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par son utilisation continue.

2.14 Capital apporté

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres.

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

Lorsqu'une des sociétés du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant versé en contrepartie, y compris les coûts marginaux directement attribuables (nets de l'impôt sur le résultat), est déduit des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société jusqu'à l'annulation, la réémission ou la cession des actions. En cas de vente ou de réémission ultérieure de ces actions, les produits perçus, nets des coûts marginaux directement attribuables à la transaction et de l'incidence fiscale afférente, sont inclus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société.

2.15 Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur de la composante dette d'un emprunt obligataire est déterminée à l'aide d'un taux d'intérêt du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Ce montant est comptabilisé au passif sur la base de son coût amorti jusqu'à l'extinction de la dette lors de la conversion des obligations ou lorsque celles-ci parviennent à échéance. Le reliquat du produit de l'émission est affecté à l'option de conversion et comptabilisé dans les capitaux propres, net de l'incidence de l'impôt sur le résultat.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Dans le cadre du redressement du groupe les emprunts bancaires ont été renégociés en décembre 2003 sur une durée de 10 ans, sans intérêt. Les dettes correspondantes sont actualisées au taux de 4,51 % correspondant à la rémunération moyenne des OAT 10 ans à la date de renégociation.

2.16 Fournisseurs et autres créiteurs

Dans le cadre du redressement du groupe, des dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales ainsi qu'un compte courant d'associé ont été renégociés sur une durée de 10 ans, sans intérêt. Les dettes correspondantes sont actualisées au taux de 4,51 % correspondant à la rémunération moyenne des OAT 10 ans à la date de renégociation.

2.17 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale provenant pour l'essentiel des retraitements de consolidation.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des règlementations fiscales qui ont été adoptées à la date de clôture.

Des impôts différés actif sur déficits reportables sont reconnus lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

2.18 Avantages du personnel

Engagements de retraite

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.
- ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- la méthode dite du corridor est appliquée. Ainsi seuls les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont comptabilisés et amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle des salariés du régime ;
- la charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée dans la marge opérationnelle en charge de personnel à l'exception des charges d'intérêts sur la dette diminuées du rendement des actifs financiers qui sont comptabilisées dans les autres charges financières.

Les contributions au titre des régimes à prestations définies sont considérées comme charges de personnel pour la partie correspondant au coût des services rendus et comme charges financières pour la différence entre le rendement des actifs et les intérêts sur obligations vis-à-vis des salariés.

Les hypothèses de calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies comportent des incertitudes qui peuvent affecter la valeur des actifs financiers et des obligations vis à vis des employés. Ces hypothèses sont revues annuellement et peuvent entraîner des ajustements comptables.

2.19 Provisions

Le Groupe applique les dispositions d'IAS 37 relative à la comptabilisation des passifs. Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable ou certain qu'une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, représentatives d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

2.20 Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

(a) Vente de services

La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue comme suit : les prestations de services sont facturées en fin de mois, sur relevé récapitulatif de l'activité du mois écoulé en fonction du taux contractuel net des remises commerciales.

Les dépassements par rapport au bon de commande ou au contrat initial font l'objet d'additifs et sont facturés également sur relevé récapitulatif.

Les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des récapitulatifs facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent à l'actif du bilan en "Factures à émettre".

Les services facturés mais non totalement exécutés sont déduits du chiffre d'affaires facturé et sont portés au passif du bilan en "Produits constatés d'avance".

Sur l'ensemble des grands départements (Effets spéciaux, étalonnage numérique Duboicolor, effets spéciaux, post production SON), les prestations varient d'une durée de quelques jours à 3 mois, voire 1 an sur les gros budgets pour les effets spéciaux.

Les estimations de chiffre d'affaires sont revues mensuellement en fonction des plannings et des contrats.

Certaines prestations sont facturées au forfait, mais ce mode reste exceptionnel. Le chiffre d'affaires est alors comptabilisé à l'avancement des coûts estimés sur le contrat et le budget global de la prestation est revu chaque trimestre.

Au 31 décembre 2010, il n'y a pas de perte à terminaison provisionnée.

(b) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsqu'une créance est dépréciée, le Groupe ramène la valeur comptable de celle-ci à sa valeur recouvrable - qui représente les flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument - et continue de comptabiliser l'effet de la désactualisation en produits d'intérêts. Les produits d'intérêts sur les prêts dépréciés sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif initial.

(c) Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

2.21 Subventions

Les subventions publiques sont reconnues quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. Lorsque la subvention est reçue en compensation d'un élément de charge, elle est comptabilisée en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour la rattacher aux coûts qu'elle est censée compenser. Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

2.22 Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué ont la nature de contrat de location financement. L'appréciation de ce transfert est effectuée à partir d'une analyse de plusieurs indicateurs comme (i) l'existence d'option incitative en fin de contrat, (ii) le fait que la durée du contrat couvre la majeure partie de la durée de vie du bien ou (iii) que la valeur actualisée des paiements minimaux prévus au contrat représentent la quasi-totalité de la juste valeur du bien. Ils donnent lieu à la comptabilisation à l'actif du bien loué et au passif d'une dette financière.

A l'inverse, les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Note 3 : GESTION DU RISQUE FINANCIER

3.1. Risques de change

Le Groupe n'a pas mis en place de couverture du risque de change car la quasi totalité de son chiffre d'affaires (2010) est facturé en Euros.

Il n'y a pas ou quasiment pas d'achats en devise étrangère.

3.2. Risque de crédit

Le recours à une assurance crédit permet de minimiser les risques encourus de non-règlement.

3.3. Risque de liquidité

Le groupe est exposé à un risque de liquidité compte-tenu du fait qu'il a perdu l'ensemble de ses lignes bancaires. Néanmoins, la continuité d'exploitation de DURAN est assurée par le soutien de QUINTA Communications, via sa filiale QUINTA Industries.

Ce soutien n'a cependant pas été renouvelé de manière formalisée par l'actionnaire pour la période de 12 mois à compter de l'arrêté des comptes clos au 31 décembre 2010.

Cette situation entraîne une incertitude sur la capacité de la société à poursuivre son activité. En conséquence et en cas de non réalisation des hypothèses présentées, elle pourrait ne pas être en mesure d'acquitter ses dettes et de réaliser ses actifs dans le cadre normal de son activité.

Se référer à la Note 1.

3.4. Risque de flux de trésorerie et risque de prix sur taux d'intérêt

La majeure partie des concours bancaires (escompte, cession de créances "Daily") et des autres emprunts auprès des établissements de crédit est à taux variable sur l'EONIA ou le taux de base bancaire. Jusqu'à présent, le Groupe n'a pas mis en place de couverture contre une évolution défavorable des taux d'intérêts. L'exposition du groupe à une telle évolution défavorable est très limitée au regard du niveau de l'endettement à court terme et à taux variable.

Note 4 : ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES DETERMINANTS

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

4.1 Valeur recouvrable des actifs

Le groupe soumet les actifs à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur conformément à la méthode exposée en note 2.5.

Les montants recouvrables des actifs sont déterminés à partir des calculs de la valeur d'utilité de Duran.

4.2 Valeur recouvrable des droits de coproduction

Le Groupe a reconnu un actif de droit de coproduction dont la recouvrabilité dépendra du succès commercial du film.

4.3 Comptabilisation des contrats au forfait

Pour les contrats au forfait, le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement des coûts estimés sur le contrat.

4.4 Les impôts différés

Le Groupe n'a pas constaté d'impôts différés actifs et passifs dans les comptes consolidés liés aux différences temporelles entre la valeur comptable et la base fiscale des actifs et passifs provenant pour l'essentiel des retraitements de consolidation. Ces montants sont en effet insignifiants par rapport aux impôts différés actifs qui auraient pu être générés compte tenu des pertes fiscales.

En effet, la probabilité de récupération de ces pertes fiscales n'a pu être démontrée du fait de peu de visibilité sur les bénéfices imposables attendus au cours des exercices futurs.

Note 5 : SECTEURS OPERATIONNELS

Au 31 décembre 2010, l'activité du Groupe se répartit en quatre principaux secteurs :

- TV
- Cinéma
- Studio DD (effets spéciaux 2D3D, animation 3D et la R&D)
- Autres

Pour l'essentiel, les autres activités du Groupe comprennent de la distribution et des services. Aucune de ces activités ne constitue à elle seule un secteur opérationnel devant donner lieu à une information spécifique.

Les résultats par secteur opérationnel pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont détaillés ci-après :

Résultat par secteur (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Exercice 2009						
Total des ventes brutes	19 326	2 091	10 769	6 273	193	-
Ventes intersecteurs	-412		-412			-
Chiffre d'affaires	18 914	2 091	10 357	6 273	193	-
Résultat opérationnel	-5 082	-859	-1 143	-2 738	-342	-
Coût de l'endettement financier net	-551					
Autres produits & charges financiers	88					
Résultat avant impôt	-5 545					
Charge d'impôt	-					
Résultat 31 décembre 2009	-5 545					

La colonne « non affecté à un secteur » correspond aux coûts de structure non affectables à un secteur.

Les résultats par secteur opérationnel pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont détaillés ci-après :

	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Exercice 2010						
Total des ventes brutes	23 470	2 208	8 136	12 936	190	-
Ventes intersecteurs	-410	0	-409	0	0	-
Chiffre d'affaires	23 060	2 208	7 727	12 936	190	-
Résultat opérationnel	-6 704	-511	-1 546	-4 295	-352	
Coût de l'endettement financier net	-554					
Autres produits & charges financiers	-43					
Résultat avant impôt	-7 301					
Charge d'impôt	-					
Résultat 31 décembre 2010	-7 301					

Les transferts ou les transactions entre secteurs sont réalisés dans les conditions habituelles, identiques à celles qui seraient pratiquées avec des tiers non liés.

Les autres éléments du compte de résultat ventilés par secteurs sont :

Résultat par secteur (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Exercice 2009						
Reprise amort., dépréciation, transfert de charges	184	31	102	51	-	-
Dotations amortissements & dépr. Immobilisations	3 408	362	1608	1438	-	-
Dépréciations des goodwills	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur créances douteuses	206	23	162	21	-	-
Dotations provisions pour risques & charges	15	2	9	4	-	-

Résultat par secteur (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	CINEMA	STUDIO DD	Autres	Non affecté
Exercice 2010						
Reprise amort., dépréciation, transfert de charges	-5 700	27	240	-5 967	-	-
Dotations amortissements & dépr. Immobilisations	3 124	250	1 110	1 764	-	-
Dépréciations des goodwills	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur créances douteuses	159	5	130	25	-	-
Dotations provisions pour risques & charges	53	18			35	-

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2009 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date :

ACTIFS & PASSIFS SECTORIELS au 31 décembre 2009 (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	STUDIO DD	CINEMA	Autres	Non affecté
Actifs opérationnels	26 663	2 830	11 361	12 429	44	-
Autres actifs	382	-	-	-	-	382
TOTAL actifs par secteur	27 045	2 830	11 361	12 429	44	382
Passifs opérationnels	30 489	3 018	14 061	13 325	85	-
Autres passifs	17 720	-	-	-	-	17 720
TOTAL passifs par secteur	48 209	3 018	14 061	13 325	85	17 720
Acquisitions d'actifs sur l'exercice	5 959	293	4 975	691	-	-

Le tableau ci-dessous détaille les actifs et passifs sectoriels au 31 décembre 2010 ainsi que les acquisitions d'actifs pour l'exercice clos à cette date :

ACTIFS & PASSIFS SECTORIELS au 31 décembre 2010 (en k€)	ACTIVITES					
	Total	TV	STUDIO DD	CINEMA	Autres	Non affecté
Actifs opérationnels	27 099	2 966	13 517	10 561	55	
Autres actifs	213					213
TOTAL actifs par secteur	27 312	2 966	13 517	10 561	55	213
Passifs opérationnels	30 518	3 860	13 563	13 017	78	
Autres passifs	19 277					19 277
TOTAL passifs par secteur	49 797	3 860	13 563	13 017	78	19 277
Acquisitions d'actifs sur l'exercice	5 239	389	3 236	1 614		

Les actifs opérationnels comprennent pour l'essentiel des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des créances clients et de la trésorerie opérationnelle.

Les passifs opérationnels comprennent des dettes fournisseurs et autres créditeurs. Sont exclus les impôts et les emprunts de la société.

Les acquisitions d'actifs comprennent les acquisitions d'immobilisations corporelles (Note 6) et d'immobilisations incorporelles (Note 7).

Le Groupe n'a qu'un seul secteur géographique.

Le chiffre d'affaires est réalisé pour 99% en France.

Note 6 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles (en K€)	TOTAL	Installations Techniques	Autres	Immobilisations en cours
Exercice 2009				
VNC à l'ouverture	8 158	5 512	2 450	196
Acquisitions	775	464	283	27
Transferts	-	183	121	62
Cessions/Sorties	- 70	- 68	2	
Amortissement	- 2 890	- 2 529	362	
Dépréciation	- 72			72
VNC à la clôture	5 901	3 564	2 248	89
Au 31/12/09				
Valeur brute	32 530	27 888	4 480	162
Amortissement	- 26 557	- 24 324	2 233	
Dépréciation	- 72			72
VNC	5 901	3 564	2 248	89
Exercice 2010				
VNC à l'ouverture	5 901	3 564	2 247	90
Acquisitions	3 017	2 389	434	194
Transferts	-	-		-
Cessions/Sorties	- 2 388	- 2 226	153	9
Amortissement	- 427	- 183	244	
Dépréciation	-	-	-	-
VNC à la clôture	6 103	3 544	2 284	275
Au 31/12/2010				
Valeur brute	33 158	28 051	4 761	346
Amortissement	- 26 983	- 24 507	2 476	-
Dépréciation	- 72			72
VNC	6 103	3 544	2 285	274

Note 7 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Immobilisations incorporelles (en K€)	TOTAL	Logiciel Storyviz	R&D 3D	Autres immobilisations incorporelles et immobilisations en cours	Concessions brevets marques	Goodwill
Exercice 2009						
VNC à l'ouverture	804	241	-	362	132	69
Reclassement	0			5	- 5	
Acquisitions	5 122			4 917	205	
Cessions/Sorties	- 144			- 144	- 1	
Amortissements	- 473	- 241		- 5	- 227	
Dépréciation						
VNC à la clôture	5 309	-	-	5 135	104	69
Au 31/12/09						
Valeur brute	20 243	1 647		10 936	2 309	5 351
Reclassement	-					
Amortissements	- 13 071	- 1 647		- 3 937	- 2 205	- 5 282
Dépréciation	- 1 863			- 1 863		
VNC	5 309	0	-	5 136	104	69
Exercice 2010						
VNC à l'ouverture	5 309	0	-	5 136	104	69
Reclassement	-		190	- 190		
Acquisitions	2 363			1 554	809	
Cessions/Sorties	- 501			- 255	- 246	
Amortissements	- 481		- 127		- 354	
Dépréciation	- 6 000			- 6 000		
VNC à la clôture	690	0	63	245	313	69
Au 31/12/2010						
Valeur brute	22 105	1 647		12 235	2 872	5 351
Reclassement	-		380	- 380		
Amortissements	- 13 552	- 1 647	- 127	- 3 937	- 2 559	- 5 282
Dépréciation	- 7 863			- 7 863		
VNC	690	0	253	55	313	69

7.1 Goodwill

Les goodwills sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe, qui sont identifiées en fonction des personnes morales.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des goodwills aux secteurs :

Goodwills net (en K€)	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Télévision et animation 3D	Cinéma	Autres	Télévision et animation 3D	Cinéma	Autres
Personnes morales pour lesquelles un goodwill est enregistré						
AUDIT JOINVILLE		-			-	
DUBOI						
SNC BOULOGNE			-			-
DDS		-			-	
ACOUSTI	69			69		
TOTAL PAR SECTEUR	69	-	-	69	-	-
TOTAL PAR ANNEE	69			69		

7.2 Recherche et développement

Au 31 décembre 2010 il reste deux projets de développement:

- HD3D,
- ROM

Ces deux projets restants sont partiellement subventionnés ou en cours de demande de subvention. Les frais de développement immobilisés s'élèvent à 380 k€ pour HD3D et à 54 k€ pour le projet ROM comptabilisé en immobilisation incorporelle en cours.

La participation restante de DURAN dans le projet HD3D-IIO, qui avait débuté en septembre 2006 s'est terminée le 31 décembre 2009. Ce projet collaboratif, partie prenante du pôle de compétitivité CAP DIGITAL, a eu pour objectif de doter le secteur des industries techniques de l'image et du son et de l'animation de moyens technologiques nouveaux : outils conçus collectivement et interopérables pour augmenter significativement l'efficacité, la fiabilité, l'innovation et la sécurité opérationnelle individuelle, collective et sectorielle.

Les frais de 380 k€ sont amortis à partir du premier janvier 2010 sur 36 mois, la charge d'amortissement au 31 décembre 2010 est de 127 k€.

Note 8 : PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES

Les autres actifs financiers pour un montant de 213 K€ sont composés principalement de titres de participation pour un montant de 201 k€.

Le Groupe détient les participations minoritaires non consolidées (pas d'influence notable) suivantes :

- (1) DUMAR VIDEO FILM SA (26% SA DURAN ; 13% SA DUBOI ; 45% A.BEN AMAR ; 10% IMF ; 6% STUSID)

Objet : production et post-production de courts et longs métrages

Siège social : 2, rue Kenya - Tunis 1002 (Tunisie)

Résultat au 31/12/2010 bénéfice de 12 K€

Capitaux propres au 31/12/2010 : 419 K€

- (2) SNC RECAMIER (10% SA DURAN ; 10% Madison Textiles Ltd (Londres) ; 80% Halinvest SARL)

Objet : gestion immobilière

RCS PARIS B 391 803 947

Siège social : 31, rue Bonaparte - 75006 Paris

La SARL Halinvest est contrôlée à 100% par M. et Mme Denis HALARD. La SNC Récamier est propriétaire de l'immeuble sis au 35 rue Gabriel Péri à Issy les Moulineaux.

Résultat au 31/12/2009 : bénéfice de 536 K€

Capitaux propres au 31/12/2009 : 4 135 K€

- (3) CTVA Club de l'Etoile (9.87% Société Auditorium de Joinville)

Objet : Salle de Cinéma

RCS PARIS B 327 957312

Siège social : 14, rue de Troyon - 75017 Paris

Résultat au 31/12/2010 : bénéfice de 10 K€

Capitaux propres au 31/12/2010 : 261 K€

Ces sociétés n'ont pas été mises en équivalence car le Groupe n'exerce pas d'influence notable sur ces participations. En effet, le groupe ne participe à aucune décision de gestion dans ces sociétés.

Les titres de ces sociétés n'étant pas cotés et en l'absence de valeur de marché ces participations ont été comptabilisées à leur coût historique.

Note 9 : CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Clients et autres débiteurs en k€	31/12/2010	31/12/2009
Créances clients	10 521	12 436
(Provisions pour dépréciations)	- 1 900	- 2 027
Créances clients nettes	8 622	10 409
Autres créances nettes	4 968	4 399
Produits à recevoir	-	-
Charges constatées d'avance	654	483
Avances sur commandes	-	-
TOTAL	14 243	15 291

Des créances existent avec des entreprises associées et parties liées :

2009 en k€	Net
Créances clients	8 797
Créances entreprises associées	1 417
Créances avec parties liées	196
Total	10 409

2010 en k€	Net
Créances clients	7 478
Créances entreprises associées	1 136
Créances avec parties liées	8
Total	8 622

Les mouvements pour dépréciation des créances sont les suivants :

Au 1er janvier 2009	1 985
Acquisition de filiales	
Dotations	200
Diminution liée aux pertes sur créances irrécouvrables	1
Montant non utilisé repris	157
Provision - désactualisation	
Au 31 décembre 2009	2 027

Au 1er janvier 2010	2 027
Acquisition de filiales	
Dotations	159
Diminution liée aux pertes sur créances irrécouvrables	
Montant non utilisé repris	- 286
Provision - désactualisation	
Au 31 décembre 2010	1 900

Au 31 décembre 2009 et 2010, l'analyse des créances échues mais non dépréciées est résumée ci-après :

Créances clients en K€	Non échues Non dépréciées	Echues & non dépréciées					Total
		< 30 jours	30 - 60 jours	60 - 90 jours	90 - 120 jours	> 120 jours	
Au 31 décembre 2009	2 821	3 558	1 226	418	469	1 917	10 409
Au 31 décembre 2010	1 694	2 114	1 181	978	609	2 046	8 622

Le Groupe n'a pas de risque de dépendance vis-à-vis de ses clients. Il y a une très forte fidélité des clients même si la récurrence n'est pas formalisée contractuellement.

Les créances à plus de 120 jours concernent des clients dont le Management du Groupe considère que la créance sera recouvrée et dont le montant le plus significatif fait l'objet d'un accord de recouvrement.

Le contrat d'affacturage entre FACTO CIC et les sociétés DURAN et Auditoriums de Joinville a été dénoncé et s'est terminé en septembre 2010.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2010, le Groupe a comptabilisé une provision de 155 K€ (contre 200K€ en 2009) au titre de la dépréciation de ses créances clients.

En 2010, la reprise de provision pour dépréciation de créances clients est de 282 K€ dont 218 K€ correspondent à des reprises utilisées.

Note 10 : STOCKS

Les stocks du groupe DURAN se décomposent de la manière suivante :

en K€	31/12/2010	31/12/2009
Stock de matières premières	31	24
Stock de marchandises	25	95
TOTAL	56	119

Note 11 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

en k€	31/12/2010	31/12/2009
Disponibilités	7	42
Autres valeurs mobilières	2	2
Liquidités	8	44
Part courante des découverts nés avant le RJ	91	- 45
Découverts et intérêts courus	- 1 189	- 2 164
Découverts	- 1 098	- 2 208
Trésorerie nette	1 106	- 2 164

Note 12 : CAPITAL APORTE

	Nombre total d'actions	Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions propres	Valeur totale des actions (K€)	Valeur actions ordinaires (K€)	Valeur actions propres (K€)	Primes d'émission (K€)	TOTAL (K€)
31/12/2009	2 843 514	2 843 514	-	13 848	13 848	-	21 215	35 063
31/12/2010	2 843 514	2 843 514	-	13 848	13 848	-	-	13 848

Le nombre total d'actions est de 2 843 514 sans valeur nominale exprimée. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Le capital s'élève à 13 847 913.18 € et est composé de 2 843 514 actions.

Note 13: AUTRES RESERVES

Tableau de variation des autres réserves en k€	Prime d'émission	Emprunt obligataire	Total
Au 31/12/2009	21 215	-	21 215
Au 31/12/2010	-	-	-

Note 14 : EMPRUNTS ET DETTES

COURANT (en K€)	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 453	1 340
Concours bancaires courants	1 098	2 208
Dettes location gérance	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	12 196	9 385
Avances et acomptes reçus	0	102
Dettes fournisseurs	10 774	9 598
Dettes fiscales et sociales	11 007	7 102
Dettes sur immobilisations	500	2 500
Autres dettes	3 155	3 674
Produits constatés d'avance	1 957	3 695
Provisions	259	543
TOTAL	42 400	40 149

NON COURANT (en K€)	31/12/2010	31/12/2009
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	290	352
Emprunt Crédit Baux	1 124	1 178
Emprunts et dettes financières diverses	206	249
Dettes location gérance		
Dettes fournisseurs	694	868
Dettes fiscales et sociales	2 431	2 949
<i>SOUS-TOTAL POUR ECHEANCIER</i>	<i>4 745</i>	<i>5 597</i>
Emprunt obligataire convertible	2 337	2 264
Provisions	315	199
TOTAL	7 397	8 060

Les échéances des emprunts non courants sont indiquées ci-après :

NON COURANT - ECHEANCES (en K€)	31/12/2010	31/12/2009
entre 1 et 2 ans	2 662	1 977
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	977	1 133
Emprunts et dettes financières diverses	105	53
Dettes fournisseurs	337	169
Dettes fiscales et sociales	1 243	622
Dettes location gérance	0	0
entre 2 et 5 ans	2 083	3 620
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	437	397
Emprunts et dettes financières diverses	101	197
Dettes fournisseurs	356	700
Dettes fiscales et sociales	1 189	2 327
Dettes location gérance	0	0
à plus de cinq ans	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Dettes fournisseurs	0	0
Dettes fiscales et sociales	0	0
TOTAL	4 745	5 597

Note 15 : EMPRUNT OBLIGATAIRE

En octobre 1997, la Société a émis 173.685 obligations convertibles portant intérêt au taux de 3,5% l'an, d'une valeur nominale de 380 francs, avec la possibilité de conversion en actions à tout moment à dater du 17/11/1997 à raison de 1 action DURAN pour 1 obligation.

L'emprunt a été inscrit lors du premier bilan d'ouverture établi en IFRS dans la balance de transition pour son coût amorti à cette date, compte tenu des frais d'émission à l'origine.

Au cours de l'exercice 2003/2004 les conditions de l'emprunt ont été modifiées de manière significative au cours des opérations de redressement. Conformément aux dispositions d'IAS 39 l'ancien emprunt a été dé-comptabilisé et une nouvelle dette a été enregistrée. Le nouvel emprunt d'une durée de 10 ans (remboursable le 2 décembre 2013 au prix de 71,66 euros par action) porte intérêt au taux de 1%. La parité de conversion est de 17 actions pour 2 obligations.

La part de capitaux propres de cet emprunt convertible correspondant à l'option de conversion avait été évaluée à 1.546 milliers d'euros au 31/12/2004.

Au cours de l'exercice 2009 l'emprunt obligataire convertible a changé de forme pour devenir un emprunt obligataire simple, toujours à échéance 31 décembre 2013. La part de l'emprunt obligataire en capitaux propres avait alors été reclassée en « Réserve consolidée »

Note 16 : IMPOTS DIFFERES

Le Groupe n'a pas constaté d'impôts différés actifs et passifs dans les comptes consolidés liés aux différences temporaires entre la valeur comptable et la base fiscale des actifs et passifs provenant pour l'essentiel des retraitements de consolidation. Ces montants sont en effet insignifiants par rapport aux impôts différés actifs qui auraient pu être générés compte tenu des pertes fiscales.

En effet, la probabilité de récupération de ces pertes fiscales n'a pu être démontrée du fait du peu de visibilité sur les bénéfices imposables attendus au cours des exercices futurs.

L'impôt différé actif non comptabilisé au 31 décembre 2010 (déficits reportables) s'élève à 64 891 milliers d'euros.

Note 17 : ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

Engagements inscrits au bilan au titre des engagements de retraite :

en k€	31/12/2010	31/12/2009
Provisions pour retraites	208	110

Ces engagements correspondent en totalité aux indemnités de départ en retraite.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraites sont les suivantes :

- (1) Age de départ à la retraite : 62 ans, compte tenu de la loi Fillon
- (2) Salaire retenu : salaire le plus avantageux entre la moyenne des 3 derniers et des 12 derniers mois
- (3) Taux de charges patronales : 45 %
- (4) Le taux d'actualisation retenue pour le calcul est de 4.3%
- (5) Turn over : 7.5 %
- (6) Taux moyen d'augmentation : 2.4%

Note 18 : PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

(en K€)	COURANT			NON COURANT				TOTAL
	Actions en justice	Plan social	Total C	Charges d'impôt	IDR	Autres	Total NC	
Au 1er janvier 2010	543	-	543	-	109	90	199	743
Augmentation des provisions	-	-	-	-	104	58	162	162
Reprise des provisions	285	-	285	-	5	81	85	370
Au 31 décembre 2010	258	-	258	-	208	68	275	535

Les reprises de provision utilisées s'élèvent à 51 K€ en 2010.

Note 19 : PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS
--

Au 31 décembre 2010 : les autres produits opérationnels correspondent principalement à :

- A une reprise de subvention HD3D pour 121 k€

Au 31 décembre 2010 : les autres charges opérationnelles correspondent principalement à :

- A l'ajustement de la provision IDR pour 50 K€
- Sur ajustement dettes RJ pour 40 k€
- A la VNC de cession d'immobilisations pour 689 k€
- A des charges diverses pour 12 k€

Note 20 : PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

PRODUITS FINANCIERS en K€	31/12/2010	31/12/2009
Reprises de provisions	0	100
Produits encaissés et divers	207	41
TOTAL	207	141

CHARGES FINANCIERES en K€	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts bancaires, sur comptes-courants, des dettes commerciales et agios	203	262
Commission de financement Factor	11	24
Intérêts Obligations convertibles	21	21
Intérêts sur actu/desactu de la dette RJ	286	91
Intérêts liés à la dette de location gérance		
Différence négative de change	4	11
Divers	22	
Frais liés aux leasing activés	239	195
Dotations financières aux amortissements et provisions	17	-
TOTAL	804	604

Note 21 : FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

A ce jour, le pôle « Recherche et développement », compte 17 personnes, au niveau du groupe, représentant une masse salariale brute de 625 K€ au 31 décembre 2010.

D'une part, ces équipes sont au service des différents secteurs d'activités du groupe pour améliorer les performances techniques des équipes et d'autre part, elles participent, sur le premier semestre 2010, au projet (ROM) « Real Onset Matchmoving », débuté au cours de la période.

Note 22 : CHARGES D'IMPOTS SUR LE RESULTAT

Aucune charge d'impôts en 2010 ainsi qu'en 2009.

Note 23 : RESULTATS PAR ACTION

Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, hors actions propres rachetées par la Société.

	31/12/2010	31/12/2009
Bénéfice revenant aux actionnaires de la société (part du groupe) (K€)	-7 301	-5 545
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	2 844	2 844
Résultat de base et dilué par action (€ par action)	-2,57	-1,95

Note 24 : ENGAGEMENTS

Engagement de Contrats de Crédits Baux et de location financière

Les loyers restant à payer au titre de ces contrats s'élèvent à 2 814 K€.

Note 25 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le Groupe est contrôlé par QUINTA INDUSTRIES, qui détient 98.63% du capital de la Société au 31/12/2010. La société QUINTA INDUSTRIES est elle-même détenue par QUINTA COMMUNICATION à hauteur de 82.5%.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées.

25.1 Relations avec la maison mère (Quinta Industries)

Ventes de biens et services en k€	31/12/2010	31/12/2009
Ventes de biens	2	145
Ventes de services	2	28
TOTAL Ventes de biens et services	4	173

Achats de biens et services en k€	31/12/2010	31/12/2009
Achats de biens	0	
Achats de services	3 409	3 433
TOTAL Achats de biens et services	3 409	3 433

Soldes de clôture liés à l'achat et la vente de biens et services en k€	31/12/2010	31/12/2009
Créances sur la maison-mère	8	196
Dettes envers la maison - mère	2 498	2 870

Prêts reçus en k€	31/12/2010	31/12/2009
Quinta industries (majoritaire à partir du 11 février 2006)		
A l'ouverture	7 827	18 616
Prêts consentis durant l'exercice	4 026	3 283
Augmentation Capital par Incorporation de compte courant		13 659
Remboursements	2 493	497
Intérêts de la période	89	84
Intérêts reçus		0
A la clôture	9 449	7 827

25.2 Relations avec les parties liées (hors Quinta Industries et Quinta Communications)

Détail des sociétés concernées :

LTC, SCANLAB, SIS PARIS, SIS, Ex-Machina

Ventes de biens et services en k€	31/12/2010	31/12/2009
Ventes de biens	230	149
Ventes de services	619	932
Autres produits	831	883
TOTAL Ventes de biens et services	1 680	1 964

Achats de biens et services en k€	31/12/2010	31/12/2009
Achats de biens	564	629
Achats de services	2 208	2 068
TOTAL Achats de biens et services	2 772	2 697

Soldes de clôture liés à l'achat et la vente de biens et services en k€	31/12/2010	31/12/2009
Créances sur les parties liées	1 136	1 419
Dettes envers les parties liées	2 269	2 170

Prêts consentis à des parties liées (base en immobilisations) en k€	31/12/2010	31/12/2009
A l'ouverture	0	0
Prêts consentis durant l'exercice	0	0
Remboursements perçus	0	0
Intérêts de la période	0	0
Intérêts reçus	0	0
A la clôture	0	0

Prêts reçus des parties liées hors QUINTA en k€	31/12/2010	31/12/2009
A l'ouverture	0	0
Prêts consentis durant l'exercice	0	0
Remboursements perçus	0	0
Intérêts de la période	0	0
Intérêts reçus	0	0
A la clôture	0	0

25.3 Relations avec les parties liées : Quinta Communications

Prêts reçus des parties liées avec Quinta Communications en k€	31/12/2010	31/12/2009
Quinta communication		
A l'ouverture	1 425	1 413
Prêts consentis durant l'exercice	1 119	0
Remboursements perçus		0
Intérêts de la période	15	12
Intérêts reçus		0
A la clôture	2 559	1 425

25.4 Rémunération des dirigeants

Les dirigeants sont constitués du président et des membres du conseil d'administration.

Rémunération Brute et AEN (en K€)	31/12/2010	31/12/2009
Farid DJOUHRI	166	210
Jean-Robert GIBARD	365	562
Olivier CHIAVASSA	38	396
Denis BRAMI	137	N.A
Total	706	1168

Monsieur Olivier Chiavassa a été remplacé par Monsieur Brami en tant que représentant permanent de la personne morale Quinta Industries en mars 2010.

Note 26 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	ERNST & YOUNG				AMON				KPMG			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Audit - en k€												
<i>Commissariat aux comptes,</i>												
Société Mère	80	69	80%	58%	0	0	0%	0%	74	68	100%	100%
Filiales intégrées globalement	20	21	20%	18%	29	33	100%	100%	0	0	0%	0%
Total des honoraires	100	90	100%	100%	29	33	100%	100%	74	68	100%	100%

Note 27 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 était le suivant :

Société mère Duran SA	% Intérêt	% Contrôle
Duboi SA	100,00	100,00
Valentine Productions SARL	99,00	99,00
Acousti Studios SARL	100,00	100,00
Auditoriums de Joinville SA	99,99	99,99

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 est le suivant :

Société mère Duran SA	% Intérêt	% Contrôle
Duboi SA	100,00	100,00
Valentine Productions SARL	99,00	99,00
Acousti Studios SARL	100,00	100,00
Auditoriums de Joinville SA	99,99	99,99

Toutes ces sociétés ont été consolidées par intégration globale.

Note 28 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 24 février 2011 un conseil d'administration a été convoqué suite à la mise en œuvre par les commissaires aux comptes de la Société de la troisième phase d'alerte visée aux articles L. 234-1 et suivants du Code de commerce.

Le conseil étant tenu d'informer les actionnaires de la société de cette procédure d'alerte, une assemblée générale ordinaire a été convoquée en date du 5 avril 2011, laquelle a décidé de conférer tous pouvoirs au Président directeur général et au conseil d'administration en vue de poursuivre le plan d'actions initié notamment par des négociations avec la Commission Départementale des Chefs des Services Financiers.

S'agissant du plan de continuation, il a été précisé que l'intégralité de l'échéance annuelle du plan de la Société Duboi a été payée, la Société Duran mettant tout en œuvre pour régler le solde de son échéance.

Point sur le contrat signé en 2009 sur la fabrication d'un long métrage en 3D relief :

Pause sur un planning qui court jusqu'en juin 2012, pour clarifier plusieurs points entre les parties :

- existence d'un différend entre les deux coproducteurs sur le contrat de prestation : des surcoûts de fabrication sont apparus en raison des exigences du client, mais ce dernier refuse pour le moment de financer ces surcoûts ;
- une procédure de référé a opposé les parties et le client a été déboutée de toutes ses demandes par ordonnance du 27 mai 2011. Le juge a reconnu que le contrat de prestation se poursuivait et que la question des surcoûts devait être réglée.

[Se référer à la Note 1, paragraphe 1.2.2](#)